



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Toulon, le 22 JUIN 2011

Service Environnement et Forêt
Pôle Forêt DFCI

ARRETE PREFECTORAL n°

arrêté relatif à l'application de l'arrêté préfectoral du 15 mai
2006 au massif du Haut Var

**LE PREFET DU VAR ,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.**

VU le Code Forestier et notamment ses articles L.321-1, L.321-5-1, L.322-1-1, L.323-1, R.322-1, R.322-4, R.322-5 et R.331-3,
VU l'article 22 du Code Procédure Pénale,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des Communes,
VU les décrets du 9 décembre 1925 et du 11 octobre 1951 classant exposées aux incendies les forêts de toutes les communes du département du Var,
VU le décret n° 92-258 du 20 mars 1992 portant modification du Code de la Route et application de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des Communes,
VU l'arrêté préfectoral du 15 mai 2006 règlementant dans le département du Var la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant, et l'usage de certains appareils et matériels à l'intérieur de ces massifs

CONSIDERANT l'impérative nécessité de limiter la pénétration dans les massifs forestiers varois, eu égard aux graves risques d'incendie qui les affectent fréquemment et à la fragilité des milieux naturels qui les composent,

ARRETE :

SUR proposition du directeur départemental des Territoires et de la Mer du Var,

Article 1 : : La circulation et le stationnement des véhicules sur certaines voies privées dont la liste figure en annexe au présent arrêté sont interdits en permanence, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mai 2006 ci-dessus visé, en application de la loi 91-2 du 3 janvier 1991 et de l'article R 331-3 du Code Forestier.

Article 2 : Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Chef de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts, les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les agents assermentés du Parc National de Port-Cros, les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des Maires.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

François-Xavier LAUCH

LISTE DES COMMUNES DU MASSIF DU HAUT VAR

ARTIGNOSC
ARTIGUES
AUPS
BARJOLS
BAUDINARD
BRAS
BRIGNOLES
BRUE-AURIA
CABASSE
CARCES
CHATEAUVERT
CORRENS
COTIGNAC
ENTRECASTEAUX
ESPARRON
FLASSANS
FOX-AMPHOUX
GINASSERVIS
MOISSAC-BELLEVUE
MONTFORT
MONTMEYAN
OLLIERES
PONTEVES
POURCIEUX
POURRIERES
REGUSSE
RIANS
SAINT-JULIEN
SAINT-MARTIN
SAINT-MAXIMIN
SALERNES
SEILLONS
SILLANS LA CASCADE
TAVERNES
TOURVES
VAL (LE)
VARAGES
VERDIERE (LA)
VINON-SUR-VERDON
VINS-SUR-CARAMY

ANNEXE – VOIES OU PORTIONS DE VOIES PRIVEES SIGNEES PAR UN PANNEAU TYPE B0 DU CODE DE LA ROUTE (FOND BLANC CERCLE DE ROUGE) INTERDITES EN TOUT TEMPS A LA CIRCULATION PUBLIQUE

MASSIF DU HAUT VAR

COMMUNE	VOIE PRIVEE NON OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE
ARTIGNOSC	P 52 – Pampelonne
	P 53 – Quatre Chemins
	P 94 – La Coste
	P 95 – Le Défens
ARTIGUES	Q 12 – Mont Major
	R 27 – Les Rougières Est
	R 50 – Les Rougières
	R 87 – Pillaud
	R 88 – Colle Pelade
	R 89 – Les Buissonnades
	R 105 – Haut de Valbelle
AUPS	R 880 – Chemin des Vernes
	P 17 – Clos du Faon
BARJOLS	N 119 – Les Camparnaud
	N 121 – Castellas
	O 1 – Les Piouroux
	O 2 – Font Chaude
	O 3 – L'Argens
	R 21 – Les Fourches
	R 63 – La Donine
	R 64 – La Citerne
	R 66 – Chemin des Camps
	R 67 – Minguinelle
	R 68 – Ferme de Gigery
BAUDINARD	P 101 – Défens de Vaumougne
	P 133 – La Rouvière
BRAS	O 13 – Le Trou de l'Infemet
	O 38 – Les Paulets
	O 40 – Bastide du Ban
	O 280 – Le Gros Chêne
	O 717 – Le Défens
BRIGNOLES	M 134 – Saint-Christophe
	M 141 – L'Autoroute
	M 142 – Nicopolis
	M 157 – Le Canadel
	M 158 – Valerian
	M 159 – Les Oliviers
	M 160 – La Perte
	M 306 – Clos de Maunier
	O 31 – Gros Clappier
	O 310 – Le Pied de Bœuf
O 32 – Espevouries	
BRUE-AURIAC	O 17 – Fave
	O 19 – Le Pavillon
	O 20 – Cantegat
	O 21 – Notre-Dame
	O 47 – Font Curmière
	R 2 – Martine
	R 4 – Le Petit Retenal
	R 6 – La Rimade
	R 11 – Suet du Sanglier
	R 12 – Piegros
	R 15 – Le Louchon

COMMUNE	VOIE PRIVEE NON OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE
CABASSE	M 108 - Les Rigodoux
	M 131 - Piste du Château
	M 136 - Les Restes
	M 137 - Le Pylone
	M 139 - Cros du Dran
CARCES	M 85 - Les Férauds
	M 108 - Les Rigodoux
	M 146 - Marines
	M 148 - Pas de Santon
	M 149 - Chapelle Saint-Vincent
	M 150 - Château d'Eau
	M 154 - Fontaine de l'Oume
	N 83 - Rompicue
N 733 - La Fare	
CHATEAUVERT	N 12 - Chanche
	N 86 - Petite Palière
	O 3 - L'Argens
	O 4 - Le Petit St-Estève
	O 6 - Miraval
	O 7 - Le Cuit
	O 13 - Le Trou de l'Infernet
CORRENS	N 112 - Piste du Capitaine
	N 113 - Palière
	N 714 - Saint-Andrieu
	N 716 - Bréguières
	O 6 - Miraval
	O 7 - Le Cuit
	O 8 - Les Sables
	O 10 - Château Renard
COTIGNAC	N 38 - Les Pouverels
	N 74 - Les Charbonniers
	N 75 - Le Clos d'Auquier
	N 77 - Mort d'Ambrosi
	N 85 - Collorgues
	N 86 - Petite Palière
	N 88 - Chemin de Ceinture
	N 90 - Bonne Pale
	N 92 - Castellas
	N 101 - Régusse
	N 102 - Brégaillon
	N 103 - Condamines
	N 112 - Piste du Capitaine
	N 113 - Palière
	N 711 - Piste de la Vigie
N 723 - Pont Frac	
ENTRECASTEAUX	N 63 - Les Pissarets
	N 64 - Les Hauts Laurons
	N 715 - Plan Peyregous
ESPARRON	Q 9 - Le Grand Adret
	Q 12 - Mont Major
	R 7 - Puits d'Agnier
	R 23 - La Pourresse
	R 24 - Ch. de l'Espeoutoun
	R 25 - La Colle Pelée
	R 28 - Les Basses Selves
	R 79 - La Plaine de Daumas
	R 80 - Plaine des Chouilles
	R 81 - Chemin de Bras
	R 82 - Prignons
	R 84 - Camp d'Abraham
	R 85 - Chemin de Saint-Jean
R 86 - Saint-Jean Sud	
FLASSANS	M 143 - Saint-Baillon
FOX-AMPHOUX	P 23 - Château de Bresc
	P 25 - Grande Joncqueirrolle
	P 26 - Petite Joncqueirrolle
	P 27 - Source de la Bresc
	P 28 - Auzon
	P 36 - Puits d'Enjouan

COMMUNE	VOIE PRIVEE NON OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE
FOX-AMPHOUX	P 46 - Le Capelet
	P 60 - Saint-Ulfar
	P 303 - La Mort de l'Homme
GINASSERVIS	P 108 - Sarrat Blancous
	P 128 - Coste Raste
	P 129 - Plan Rouvier
	P 228 - Les Eiveroles
	Q 27 - Les Plaines
	Q 270 - Cuers de Fède
	Q 271 - Ubac de Maréou
MOISSAC BELLEVUE	P 35 - Piste de Bresc
	P 37 - Piste de Moissac
	P 38 - Vallon de Bolle
	P 39 - Baquis
	P 40 - Pin Rebronde
	P 41 - Piste du Cadastre
	P 42 - Piste du Collet Redon
	P 44 - Piste de St-Martin
	P 45 - Piste de l'Auviduery
MONTFORT	N 93 - Les Vallons de Martin
	N 96 - Robernier
	N 713 - Le Défends
MONTMEYAN	P 46 - Le Capelet
	P 48 - Camillier
	P 72 - Vitrolles
	P 73 - Sareyne
	P 74 - Brumadou
	P 87 - Pelenc
	P 88 - Empieren
	P 89 - Les Emblavures
	P 102 - Font de Vallat
	P 103 - Quinson
P 712 - Puits de Bury	
OLLIERES	R 29 - Les Selves
	R 30 - Les Hauts de Selves
	R 31 - Vallon de Quilladou
	R 32 - La Petite Verrerie
	R 34 - Beauvillard
	R 35 - Francon
	R 36 - Sigon
	R 37 - Les Gaches
	R 38 - La Courtoise
	R 40 - Beau Mort
	R 42 - Saint-Hilaire
R 44 - Vallon Rouge	
PONTEVES	N 5 - Veoune
	N 68 - Chemin de Loube
	N 79 - Les Carbonnelles
	N 86 - Petite Pallière
	N 88 - Chemin de Ceinture
	N 89 - Les Pies
	N 119 - Les Camparnaud
	N 123 - Rognette
	N 124 - Piste du Jas
	N 711 - Piste de la Vigie
	N 714 - Saint-Andrieu
P 61 - Vaunières	
P 81 - Saint-Ferréol	
POURCIEUX	R 45 - Vaunière
	R 14 - Chemin du Maire
POURRIERES	R 16 - Arboretum
	R 45 - Vaunière
	R 49 - Le Planet
	R 54 - Redounets
	R 55 - La Gorge
	R 56 - Le Fort

COMMUNE	VOIE PRIVEE NON OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE
POURRIERES	R 57 - Puits de Pallière
	R 60 - La Dispute
REGUSSE	P 39 - Baquis
	P 43 - La Grande Cadenière
	P 46 - Le Capelet
	P 47 - La Sine
	P 48 - Camillier
	P 50 - Puit de Riquier
	P 52 - Pampelonne
	P 53 - Quatre Chemins
	P 91 - Tounde
	P 95 - Le Défens
	P 134 - Périmètre Est
	RIANS
Q 15 - Les Sels	
Q 16 - Le Pigeonnier	
Q 17 - Les trois jambes	
Q 18 - Vallat Saint-Paul	
Q 29 - Puy-Greimau	
Q 34 - Le Bechard	
Q 35 - Les Meyans	
R 50 - Les Rougières	
R 59 - Bouteille	
R 91 - Font de Coste (de Font de Coste à la Bérarde)	
R 92 - Caugnon	
R 93 - Chemin des Sangliers	
R 94 - Le Périmètre	
R 95 - Le Grand Vallon	
R 96 - La Laie Sommière	
R 97 - Chemin de Ceinture	
R 98 - Chemin de l'Aigle	
R 99 - Four à Chaux	
R 100 - Les Blaconnes	
R 101 - Vallon des Vacons	
R 102 - Saint-Pierre	
R 103 - Clos de Nielles	
R 104 - La Mort de Jean Blanc	
SAINT-JULIEN	P 108 - Sarrat Blancous
	P 109 - Les Campaux
	P 111 - Les Jonquiets
	P 115 - Les Campines
	P 116 - L'Eouvière
	P 117 - L'Ubac
	P 118 - La Fare
	P 119 - Les Tanes
	P 120 - Puits de Pellas
	P 121 - La Baraque
	P 129 - Plan Rouvier
	P 130 - Les Acates
	P 131 - La Sine
	P 300 - Ragel
	P 301 - Vallongue
P 302 - Les Maurras	
SAINT-MARTIN	Q 20 - L'Américaine
	Q 8 - Notre-Dame de Sante
	Q 9 - Le Grand Adret
	Q 10 - Piste du GR
	R 6 - La Rimade
	R 17 - Puits de Campagne
	R 18 - Chemin du Défens
	R 23 - La Pourresse
	R 74 - Les Pallières
	R 79 - La Plaine de Daumas
R 80 - Plaine des Chouilles	

COMMUNE	VOIE PRIVEE NON OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE
SAINT-MAXIMIN	O 11 - La Sauvageonne
	O 45 - L'Auvière
	O 49 - Saint-Jacques
	R 35 - Francon
SALERNES	N 66 - Camp de Laugier
	N 67 - Le Serre
	N 70 - Croix de Solliès
	P 8 - Mendeirude
	P 9 - Les Huchannes
SEILLONS	P 10 - Moissac
	R 7 - Puits d'Agnier
	R 8 - Devençon de l'Inarden
	R 17 - Puits de Campagne
SILLANS LA CASCADE	R 29 - Les Selves
	N 23 - Les Ferriers
	N 54 - Subrevier
	N 73 - Piste des Blaques
	N 74 - Les Charbonniers
	N 99 - Grand Vaucros
	N 101 - Régusse
	N 103 - Condamines
TAVERNES	P 23 - Château de Bresc
	P 28 - Auzon
	P 65 - N-D de Bellevue
	P 68 - La Marine
	P 77 - Le Clos de Cardon
	P 132 - Les Trois Croix
	P 712 - Puits de Bury
TOURVES	P 718 - Le Gros Bois
	R 72 - Cardon les Blaques
	O 26 - Telmond
	O 32 - Espevouries
	O 34 - Font Rouvière
	O 36 - Le Château
	O 37 - Petit Vaubelle
O 38 - Les Paulets	
VAL (LE)	M 154 - Fontaine de l'Oume
	M 155 - Font de Roucas
	M 156 - Val d'Anguille
	M 157 - Le Canadel
	M 305 - Mardaries
	N 106 - Réal Martin
	O 7 - Le Cuit
	O 8 - Les Sables
	O 9 - Paracol
	O 10 - Château Renard
	O 27 - Les Brasques
	O 28 - Commanderie
	O 280 - Le Gros Chêne
	O 29 - Les Lavals
	O 30 - Le Camier
	O 31 - Gros Clappier
	O 48 - Gazoduc
	O 310 - Le Pied de Boeuf
	VARAGES
Q 1 - Pellissière Sud	
Q 2 - Font Sainte	
Q 3 - Font Claire	
R 65 - Voie Ferrée	
R 67 - Minguinelle	
R 68 - Ferme de Gigery	
R 70 - Plan d'Envau	
R 72 - Cardon - Les Blaques	
R 74 - Les Pallières	
R 75 - Laval	

COMMUNE	VOIE PRIVEE NON OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE
VERDIERE (LA)	P 73 - Sareyne
	P 74 - Bramadou
	P 75 - Bury
	P 76 - Queiraud
	P 78 - Les Jas
	P 82 - Carbonière
	P 84 - La Caudane
	P 86 - Le Grand Blé
	P 90 - Les Pellissières
	P 102 - Font de Vallat
	P 103 - Quinson
	P 104 - Malasoque
	P 106 - La Chaberte
	P 107 - La Grande Bastide
	P 109 - Les Campaux
	P 111 - Les Jonquiets
	P 115 - Les Campines
	P 131 - La Sine
	Q 5 - La Raphèle
	Q 8 - Notre Dame de Sante
Q 10 - Piste du GR	
Q 20 - L'Américaine	
VINON SUR VERDON	P 121 - La Baraque
	P 123 - Chemin de Bouyte
	P 124 - Lineau
	P 128 - Coste Raste
	P 223 - Volongue
	P 228 - Les Eiveroles
	P 743 - Saint-Rosaire
	Q 23 - Bigourdan
	Q 24 - Boutre
	Q 25 - Pied de Genoux
	Q 30 - Margin
	Q 36 - Champagne
	Q 300 - Prionnet
VINS/CARAMY	M 37 Le Castellat
	M 135 - Le Péou
	M 138 - L'Hubac
	M 140 - Les Barres
	M 149 - Chapelle Saint-Vincent
	M 151 - Les Marcounious
	M 152 - Picon
M 153 - Les Lambès	